AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1010
FR0013128881-FS0492

28 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDIAWAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 avril 2016, la société TD Asset Management Inc[1] (TD Canada Trust Tower, 161 Bay Street, 33rd floor, Tronto, Ontario, M5J 2T2), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 avril 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEDIAWAN et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 475 000 actions[2] MEDIAWAN représentant autant de droits de vote, soit 7,91% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société MEDIAWAN[4].

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 2 475 000 bons de souscription d'actions (BSA) MEDIAWAN exerçables à tout moment 5 ans après la première acquisition par MEDIAWAN, pouvant donner droit, par exercice au prix de 11,50 € par action contre 2 BSA, à 1 237 500 actions MEDIAWAN[3].

[1] Contrôlée par The Toronto –Dominion Bank.
[2] En incluant 5 000 actions MEDIAWAN détenue par la société TDAM USA Inc (agissant pour le compte d'un fonds) laquelle agit de concert avec TD Asset Management Inc.
[3] Sur la base d'un capital composé de 31 280 815 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.
[4] Cf. prospectus de l'AMF ayant reçu le visa n°16-132 du 11 avril 2016 et communiqué de la société en date du 20 avril 2016.